

Sainte-Thérèse, le 23 juin 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les deux réseaux d'aqueduc de la
Ville de Rivière-Rouge, secteur Ste-Véronique et secteur L'Annonciation

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 juin dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation du 25 septembre 2009, 3 pages
2. Autorisation du 1^{er} octobre 2009, 3 pages
3. Autorisation du 13 août 2014, 3 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à
l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée,
au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par:

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j.(10 pages)

Québec, le 25 septembre 2009

AUTORISATION

Règlement sur le captage des eaux souterraines
(Décret no 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

Ville de Rivière-Rouge
25, rue de l'Annonciation Sud
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

N/Réf. : 7319-15-01-79037-00
400586788

Objet : Aménagement et exploitation d'une installation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 24 avril 2009, reçue le 5 mai 2009 et complétée le 16 septembre 2009, j'autorise, conformément à l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines (édicte par le décret n° 696-2002 du 12 juin 2002), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser et à exploiter le projet décrit ci-dessous :

Aménager et exploiter un ouvrage de captage d'eau souterraine destiné à alimenter le réseau de distribution d'eau potable de la ville de Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique. Le projet est situé sur le lot 15A-24, rang 3 du cadastre officiel du canton de Turgeon, ville de Rivière-Rouge, MRC Antoine-Labelle.

Les documents suivants ainsi que ceux qui y sont annexés le cas échéant, font partie intégrante de la présente autorisation :

- Requête d'autorisation pour l'aménagement d'un ouvrage de captage des eaux souterraines, ville de Rivière-Rouge, datée du 24 avril 2009, signée par Alain Ryan, ing., GENIVAR;
- Rapport intitulé « Ville de Rivière-Rouge – Secteur Sainte-Véronique – Alimentation en eau potable – Rapport de conception - Projet no TL06613

AUTORISATION

Règlement sur le captage des eaux souterraines
(Décret no 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

-2-

N/Réf. : 7319-15-01-79037-00
400586788

Le 25 septembre 2009

- (581.4) », daté de juin 2007, signé par Alain Ryan, ing., GENIVAR, 7 pages, 3 annexes;
- Rapport intitulé « Ville de Rivière-Rouge – Secteur Sainte-Véronique – Alimentation en eau potable – Rapport de conception révisé - Projet noTL06613 (581.4) », daté de juin 2007, révisé en août 2009, signé par Alain Ryan, ing., GENIVAR, 7 pages, 3 annexes;
 - Rapport intitulé : « Étude hydrogéologique - Recherche en eau souterraine - Ville de Rivière-Rouge », daté de mai 2007, signé par Marcel Jolicoeur, hydrogéologue, 15 pages et 11 annexes;
 - Rapport intitulé : « *Ville de Rivière-Rouge – Rapport de construction du puits P.P. 1/08 – Secteur Sainte-Véronique* », daté de mai 2008, signé par Marcel Jolicoeur, hydrogéologue, 9 pages et 7 annexes;
 - Rapport intitulé « Projet de prise d'eau potable dans la ville de Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique, Québec – Caractérisation du milieu naturel et évaluation du potentiel d'occurrence d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier – Rapport final », daté de mars 2009, signé par Éric Lucas, biologiste, GENIVAR, 8 pages et 3 annexes;
 - Rapport intitulé « Évaluation environnementale - Phase 1 – Projet de prise d'eau potable – Secteur Sainte-Véronique, Rivière-Rouge (Québec) », daté du 15 avril 2009, signé par Nicolas Gaboury, géographe, GENIVAR, 15 pages et 6 annexes;
 - Document d'appel d'offres, numéro 2009-06, intitulé : « Ville de Rivière-Rouge – Secteur Sainte-Véronique – Mise aux normes du système d'alimentation en eau potable », daté d'avril 2009, signé et scellé par Alain Ryan, ing., GENIVAR;
 - Plans no TL066132312, feuillets AM-1/4, AM-4/4, P-2/3, intitulés « Alimentation en eau potable », datés de juin 2008, révisés le 24 avril 2009, signés et scellés par Alain Ryan, ing., GENIVAR ;
 - Courriel daté du 16 septembre 2009 (11:35), signé par Lise Cadieux, ville de Rivière-Rouge, une page et une annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

À moins d'indication contraire dans les conditions décrites ci-après, le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.



AUTORISATION

Règlement sur le captage des eaux souterraines
(Décret no 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

-3-

N/Réf. : 7319-15-01-79037-00
400586788

Le 25 septembre 2009

Le titulaire de la présente autorisation devra respecter la condition suivante :

- Capturer un volume journalier d'eau n'excédant pas 976 m³.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Madeleine Paulin
Sous-ministre

Sainte-Thérèse, le 1^{er} octobre 2009.

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)

Ville de Rivière-Rouge
25, rue de l'Annonciation Sud
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

N/Réf. : 7311-15-01-79037-06
400586754

Objet : Modification des installations de production d'eau potable

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation datée du 24 avril 2009, reçue le 5 mai 2009 et complétée le 24 septembre 2009, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux d'aménagement d'équipements de production et de distribution d'eau potable du secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge dans le but de rendre les installations actuelles de production d'eau potable conformes aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et ce, jusqu'à un débit de production journalier de 1 464 m³.

Les travaux concernant la filière de traitement comprennent principalement :

L'installation d'une réserve dédiée à la désinfection d'une capacité de 33 m³, d'équipements de désinfection à l'hypochlorite de sodium comprenant deux pompes doseuses, deux débitmètres et un système d'analyse en continu de la turbidité, du chlore résiduel, du pH et de la température. Ces installations seront situées sur le lot 15A-24, rang 3 du cadastre officiel du canton de Turgeon, ville de Rivière-Rouge, MRC Antoine-Labelle.

AUTORISATION
(LRQ c.Q-2, article 32)

- 2 -

N/Réf. : 7311-15-01-79037-06
400586754

Le 1^{er} octobre 2009

Les travaux concernant la distribution de l'eau comprennent principalement :

L'installation d'une réserve d'opération d'une capacité de 150 m³, d'une station de pompage comprenant trois pompes d'une capacité de 340 l/min et d'une pompe incendie d'une capacité de 1 890 l/min. Ces installations seront situées sur le lot 15A-24, rang 3 du cadastre officiel du canton de Turgeon.

L'installation d'une conduite de distribution de 200 mm de diamètre et d'une longueur d'environ 460 mètres sur la rue Grammond, entre l'ouvrage de captage et le boulevard Fernand-Lafontaine.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de présentation de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, daté du 24 avril 2009, signé par Alain Ryan, ing., GENIVAR;
- Requête d'autorisation pour la mise aux normes du système de production d'eau potable du secteur Sainte-Véronique, ville de Rivière-Rouge, datée du 24 avril 2009, signée par Alain Ryan, ing., GENIVAR;
- Rapport intitulé « Ville de Rivière-Rouge – Secteur Sainte-Véronique – Alimentation en eau potable – Rapport de conception - Projet noTL06613 (581.4) », daté de juin 2007, signé par Alain Ryan, ing., GENIVAR, 7 pages, 3 annexes;
- Rapport intitulé « Ville de Rivière-Rouge – Secteur Sainte-Véronique – Alimentation en eau potable – Rapport de conception révisé - Projet noTL06613 (581.4) », daté de juin 2007, révisé en août 2009, signé par Alain Ryan, ing., GENIVAR, 7 pages, 3 annexes;
- Rapport intitulé : « Étude hydrogéologique - Recherche en eau souterraine - Ville de Rivière-Rouge », daté de mai 2007, signé par Marcel Jolicoeur, hydrogéologue, 15 pages et 11 annexes;
- Rapport intitulé : « *Ville de Rivière-Rouge – Rapport de construction du puits P.P. 1/08 – Secteur Sainte-Véronique* », daté de mai 2008, signé par Marcel Jolicoeur, hydrogéologue, 9 pages et 7 annexes;
- Rapport intitulé « Projet de prise d'eau potable dans la ville de Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique, Québec – Caractérisation du milieu naturel et évaluation du potentiel d'occurrence d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier – Rapport final », daté de mars 2009, signé par Éric Lucas, biologiste, GENIVAR, 8 pages et 3 annexes;

AUTORISATION
(LRQ c.Q-2, article 32)

- 2 -

N/Réf. : 7311-15-01-79037-06
400586754

Le 1^{er} octobre 2009

- Rapport intitulé « Évaluation environnementale - Phase 1 – Projet de prise d'eau potable – Secteur Sainte-Véronique, Rivière-Rouge (Québec) », daté du 15 avril 2009, signé par Nicolas Gaboury, géographe, GENIVAR, 15 pages et 6 annexes;
- Document d'appel d'offres, numéro 2009-06, intitulé : « Ville de Rivière-Rouge – Secteur Sainte-Véronique – Mise aux normes du système d'alimentation en eau potable », daté d'avril 2009, signé et scellé par Alain Ryan, ing., GENIVAR;
- Plans no TL06613, feuillets AM-1/4 à AM-4/4, M-1/1 et P-2/3, intitulés « Ville de Rivière-Rouge – Secteur Sainte-Véronique - Alimentation en eau potable », datés de juin 2008, révisés le 24 avril 2009, signés et scellés par Alain Ryan, ing., GENIVAR;
- Plans no TL06613, feuillets P-1/3 et P-3/3, intitulés « Ville de Rivière-Rouge – Secteur Sainte-Véronique - Alimentation en eau potable », datés de juin 2008, révisés le 21 septembre 2009, signés et scellés par Alain Ryan, ing., GENIVAR.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/DM

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 13 août 2014

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Ville de Rivière-Rouge
25, rue L'Annonciation Sud,
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

N/Réf. : 7311-15-01-79037-09
401165227

Objet : Installation de dispositifs de traitement d'eau potable

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 16 juin 2014, reçue le 18 juin 2014 et complétée le 13 août 2014, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un réservoir d'eau potable d'un volume utile de 1200 m³.

Installation d'une conduite d'eau potable dédiée au remplissage du réservoir d'eau potable sur la Montée Gareau.

Installation d'un système de surpression.

Les travaux auront lieu sur le lot 47A-3-2, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge, canton de Marchand ainsi que sur la Montée Gareau, ville Rivière-Rouge, MRC Antoine-Labelle.

Les Coordonnées géographiques centrales du projet sont : NAD 83, X= 199173.29; Y = 5141338.15

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) portant en objet «Ville de Rivière-Rouge - Remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation - Secteur L'Annonciation -

Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE», datée du 16 juin 2014, signée par Marcel Paquet, ing., BPR, 2 pages;

- Document intitulé «Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE» No de projet : 24476 (60AUT), révision no 0, daté du 16 juin 2014, comprenant 7 sections dont le «Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement», signé par Marcel Paquet, ing. ainsi que le «Rapport technique», signé par Marcel Paquet, ing.;
- Lettre au MDDELCC portant en objet «Ville de Rivière-Rouge – Remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation – secteur L'Annonciation – Demande d'informations supplémentaires», datée du 5 août 2014, signée par Marcel Paquet, ing., 4 pages et 4 documents joints dont le document d'appel d'offres;
- Lettre au MDDELCC portant en objet «Ville de Rivière-Rouge – Remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation – secteur L'Annonciation – Demande d'informations supplémentaires», datée du 8 août 2014, signée par Marcel Paquet, ing., 3 pages;
- Courriel de Marcel Paquet, ing., portant en objet «RE : Rivière-Rouge-Installation d'un réservoir d'eau potable-7311-15-01-79037-09», daté du 13 août 2014 (09 :25), 2 pages, concernant la gestion du rejet des eaux utilisées pour la désinfection du réservoir d'eau potable;
- Courriel de Marcel Paquet, ing., portant en objet «RE : Rivière-Rouge-Installation de dispositifs de traitement- 7311-15-01-79037-09», daté du 13 août 2014 (11 :25), 1 page et accompagné du plan portant pour nom de projet «Réservoir d'eau potable et sectorisation de réseau d'aqueduc secteur l'Annonciation», numéro A0-24476-C-002, révision 2, signé et scellé par Marcel Paquet, ing., le 8 août 2014;
- Plan de localisation intitulé «Réservoir d'eau potable et sectorisation» projet no. 24476, préparé par BPR, reçu le 6 août 2014, accompagnant la demande d'autorisation;
- Plan portant pour nom de projet «Réservoir d'eau potable et sectorisation de réseau d'aqueduc secteur l'Annonciation», numéros de dessin A0-24476-C-001, révision 1, signé et scellé par Marcel Paquet, ing., le 1^{er} juillet 2014, reçu le 6 août 2014;
- Plans portant pour nom de projet «Réservoir d'eau potable et sectorisation de réseau d'aqueduc secteur l'Annonciation», numéro de dessin A0-24476-C-H001 et A0-24476-C-H002, révision 1, signés et scellés par Marcel Paquet, ing., le 1^{er} juillet 2014, reçu le 6 août 2014.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/SR

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides